80e ANNEE. — N° 100.

MERCREDI 28 AOUT 1940.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Les Conseils Généraux

Les Conseils généraux, encore une chose de l'ancien régime

Le gouvernement a décidé qu'ils ne se réuniront pas avant d'avoir été convoqués par lui.

⁂

Ils étaient l'une des meilleures réussites de la Troisième République. Leur loi organique était bien conçue, répondait à un besoin réel. Elle avait clairement réglé leurs attributions et le réseau de ces assemblées constituait sur notre territoire un ensemble d'organismes directement inspirés par le pays auquel ils étaient utiles et à qui ils ont rendu d'importants services. Nous en avons vu fonctionner dont les délibérations sérieuses, attentives, attachées aux réalités, dépouillées de charlatanisme et de démagogie tendaient dans un véritable esprit civique au seul but de bien gérer les affaires qui leur étaient confiées.

De toutes nos institutions ces petits parlements départementaux étaient parmi celles qui tenaient le plus près aux besoins et aux habitudes des populations. Ils siégeaient au milieu d'elles et discutaient sous leurs yeux de choses qui les touchaient directement et d'intérêts matériels qui tenaient à l'essentiel de leur existence : les routes, les bâtiments communaux, l'éclairage, le régime des eaux, l'assistance, etc., tout ce qui relève des besoins les plus immédiats dont elles sentaient très vivement le prix.

Leurs sessions étaient un événement attendu et sympathique qui autour des conseillers rassemblaient au chef-lieu bien des personnalités venues de tous les points du département. Là, dans ces rencontres périodiques, dans ces affaires qu'il fallait régler ensemble, dans les relations qui s'en suivaient s'était formé et fortifié le sentiment d'une communauté ayant sa personnalité distincte dans l'ensemble de la grande vie nationale. Ainsi cette création artificielle du département collé et plaqué sur le grand corps de la France avait fini par prendre conscience de son existence autonome et s'était progressivement organisé comme une cellule autour d'un noyau central.

⁂

On aurait eu des arguments sérieux pour plaider leur cause, pour faire remarquer qu'à leur place et à leur rang, sans chercher à usurper un pouvoir de direction qui ne leur appartenait pas, ils ont rendu des services et bien rempli leur rôle légal.

Longtemps, ils se sont défendus contre le mal parlementaire. Il y avait d'ailleurs trop de temps et d'espace entre chacune de leurs sessions pour qu'il pût se former à l'intérieur d'un Conseil général cet esprit d'assemblée, qui, dans l'atmosphère empestée du Palais-Bourbon, faisait de la Chambre quelque chose à part du pays. C'est l'air extérieur qui circulait dans les assemblées départementales dont les membres arrivant siéger venaient du dehors pour y retourner tout de suite après.

Mais les politiciens ont fini par s'y mettre ! Et alors...

⁂

C'est contre ceux-là que le gouvernement a pris la précaution la réunion des Conseils généraux pour leur enlever cette occasion de reprendre là l'œuvre néfaste qu'ils ont accomplie au Parlement. C'est à cause d'eux que sont frappées ces assemblées qui méritent d'avoir une place dans l'organisation de la France nouvelle.

Emile LAPORTE.

CE QU'IL FAUT FAIRE, DÉSORMAIS !

On dit que le Gouvernement va procéder à la révision des citoyens « trop facilement enrôlés parmi les membres de la Légion d'Honneur ».

Il est clair que, de ces citoyens-là, il y en a. Souvent nous nous sommes surpris pensant au passage d'un homme dont nous connaissions bien les mérites, ou plutôt, l'absence de mérites : « Tiens, pourquoi l'a-t-on décoré,? » On pourrait répondre, sinon comme le personnage d'une comédie de Sacha Guitry : « Parce qu'il l'a demandé très poliment », mais « parce qu'il avait de belles relations ».

Le jour où l'on ouvrira certains dossiers, on s'apercevra que les titulaires de très nombreuses croix, malgré les exigences de la Grande Chancellerie, n'ont guère d'honneur s'ils sont légion, car on peut avoir un casier judiciaire encore immaculé sans être pour cela un foncier honnête homme.

En revanche, beaucoup de gens qui la méritent, cette Croix, qui la méritent par une longue carrière brillante et dévouée au bien public, l'attentent toujours. Ils n'osent pas la demander, estimant que cela ne se demande pas, mais se reçoit, et personne ne la demandant pour eux, ils vieillissent ainsi.

J'ai connu comme ça un brave homme de médecin qui s'était engagé pendant la dernière guerre, car il avait passé l'âge d'être soldat. Il termina la campagne comme capitaine-médecin et on lui accorda l'honorariat de son grade, ce qui est assez rare, mais pas de décoration. Sa tunique était constellée d'ordres étrangers pour services rendus aux nations alliées. Il lui manquait le ruban rouge.

Nous entreprimes de demander la Croix pour lui. La pétition était signée de ses anciens supérieurs, de gens qui le connaissaient bien, l'avaient vu agir, un dossier magnifique. Nous échouâmes. Le ministère de la Guerre renvoyait au ministère de la Santé, qui renvoyait à la Guerre.

Dix ans passèrent. Mon pauvre toubib avait plus de 75 ans. Il avait déjà un pied dans la tombe. Nous revînmes à la charge et nous obtînmes cette réponse magnifique : « Le candidat n'a-t-il pas une activité sociale ? N'est-il pas le médecin d'une Société de Secours Mutuels ? »

En fait d'activité sociale, il avait mis au monde des milliers d'enfants, exercé la médecine générale pendant plus de quarante ans et avait miné sa santé durant quatre années de guerre. Il fut finalement décoré. Mais d'autres, dans la même ville, beaucoup plus jeunes que lui, mais qui avaient des « activités sociales » et mêmes politiques, l'étaient depuis vingt ans.

Refuser la Croix ou l'enlever à ceux qui n'ont d'autres titres que l'intrigue, bravo ! Mais l'accorder au vrai mérite, même muet, même obscur, voilà ce qu'il faudrait faire désormais

PAN.

INFORMATIONS

La lutte contre l'alcoolisme

M. Ybarnegaray, ministre de la jeunesse et des sports, a fait les déclarations suivantes au sujet de la lutte contre l'alcool :

Dans ses dispositions générales, la loi interdit la consommation des apéritifs qui titrent plus de 16 degrés et, pour les autres, elle limite la consommation aux trois jours : mardi, jeudi et samedi. D'autre part, elle interdit la vente ou l'offre aux mineurs de moins de 20 ans.

Par les dispositions de ses articles 1 et 2, la loi engage donc une lutte décisive contre les apéritifs, qui sont la cause la plus certaine de l'intoxication alcoolique, parce qu'ils contiennent des essences à titre de stupéfiants ou convulsivants et ont une teneur en alcool très élevée. Il n'est pas inutile de faire remarquer que la loi ne porte nullement atteinte à la production du vin ou des boissons distillées : eaux-de-vie, marcs, rhums, cognac, armagnac, qui ont établi la juste réputation de la France.

La loi actuelle n'a aucune tendance prohibitionniste.

Les dispositions fiscales prévoient une augmentation des droits sur l'alcool, droit portant l'un de 1.530 à 2.100, l'autre de 2.900 à 4.000.

Pour la fourniture de 5.000 gazogènes en Espagne

Le *Bulletin Officiel* espagnol publie les conditions d'un concours en vue de la fourniture de 5.000 gazogènes pour automobiles du type courant. Dix pour cent des appareils devront être livrés dans les deux mois et le reste dans les six mois qui suivront. L'Etat donnera des facilités financières pour intensifier la production de ces appareils.

On escompte faire, avec ce nouveau mode de traction, une économie de 70 0/0, comparativement à l'emploi de l'essence.

La Dobroudja sera évacuée le 10 octobre

On apprend de source sûre de Bucarest, annonce le D.N.B., que les négociations roumano-bulgares de Craiova ont abouti à un accord sur la fixation de la date de l'évacuation de la Dobroudja méridionale. La date prévue est le 10 octobre 1940.

Des canons allemands d'une portée de 140 km.

L'officieux « Dienst aus Deutschland » affirme que l'Allemagne possède, dès maintenant, des pièces qui peuvent bombarder Londres, situé à 140 km. de la côte française.

En ce qui concerne le tir de ces jours derniers, celui-ci n'était qu'un essai et démontre que les batteries étant en place, les effets destructifs d'un tir d'efficacité ne tarderont pas à se faire sentir.

M. Myron Taylor retourne en Amérique

M. Myron Taylor, ambassadeur personnel du président Roosevelt près le Saint-Siège, a quitté Rome, en avion, se rendant à Lisbonne, où il s'embarquera pour l'Amérique, le 25 août, à bord du paquebot « Exeter », de l'American Export Line.

Le départ de M. Taylor est motivé par des raisons de santé.

Avant de partir, M. Taylor a remis les archives de sa mission au Vatican au conseiller d'ambassade M. Trittmann, qui se rendra à Genève comme consul d'Amérique.

La tension italo-grecque

Les bruits selon lesquels l'Italie aurait adressé à la Grèce une sorte d'ultimatum, demandant qu'elle renonce à la garantie anglaise, sont considérés, dans les milieux politiques romains, comme dénués de tout fondement.

On ignore tout d'une prétendue occupation par les Anglais de la Crète et de Corfou. Il s'agit d'une manœuvre anglaise, mais elle ne pourra faire perdre son calme à l'Italie.

On fait d'ailleurs remarquer que l'Italie n'assisterait pas en spectatrice à une occupation des îles grecques par l'Angleterre.

Les pourparlers roumano-hongrois

On apprend au sujet des entretiens de Turnu-Séverin, que la délégation hongroise avait préparé, samedi matin, lors de la reprise des pourparlers, un nouveau memorandum contenant certaines modifications aux propositions primitives hongroises.

Simultanément, la délégation roumaine a été pressée de concrétiser ses propositions d'une manière suffisante, afin de fournir une base à des pourparlers relatifs à des cessions de territoire. Or, la proposition roumaine a été déclarée insuffisante et n'offrant pas de base acceptable.

LA LÉGION DES A.C. EST CRÉÉE

M. Xavier Vallat, secrétaire général des anciens combattants, a indiqué aux membres de la presse les motifs qui avaient poussé le gouvernement à créer la Légion des Anciens Combattants.

Il a rappelé qu'après la guerre de 1914-1918, le mouvement ancien combattant ne tarda pas à revêtir un caractère revendicateur. Les anciens combattants cessèrent bientôt d'être les vainqueurs pour devenir les victimes de la guerre.

Entre temps, des efforts méritoires se dessinèrent afin d'arracher les A.C. au rôle où les politiciens les avaient enlisés. Mais la guerre à nouveau survint en 1939; on sait ce qu'il advint.

Devant les malheurs de la patrie, bien des yeux se sont dessillés. On a compris qu'il fallait recommencer à « servir » sur le plan civique, social et moral.

Cette Légion est placée sous l'autorité d'un président général, nommé par le secrétaire général des anciens combattants qui, à son tour, nomme des présidents de provinces, lesquels nomment les présidents départementaux, lesquels nommeront enfin les présidents locaux.

Les présidents sont des anciens combattants de la guerre 1914-1918 et les vice-présidents des anciens combattants de la guerre 1939-1940.

Toutes les Associations qui existent actuellement et qui ont pour objet exclusif et principal de grouper les anciens combattants sont dissoutes ; leurs biens, meubles et immeubles, devront être dévolus à la Légion française des combattants.

Les Sociétés mutuelles d'anciens combattants, y compris celles formées par des Associations dissoutes, continueront à fonctionner selon leurs statuts, sous réserve qu'elles constitueront entre elles une Fédération nationale des mutuelles d'anciens combattants.

Les Associations qui ont pour objet de soigner ou de rééduquer les invalides de guerre et dont le maintien aura été reconnu indispensable, ainsi que celles destinées à venir en aide aux veuves, aux orphelins, aux ascendants de soldats morts pour la France, continueront à fonctionner sous réserve qu'elles se grouperont en une Fédération nationale des œuvres de guerre.

L'œuvre de la Croix-Rouge pour les prisonniers

Le comité international de la Croix-Rouge à Genève fait savoir que son activité lui permet actuellement de renseigner chaque jour plus de 3.000 familles françaises sur le sort de leurs parents disparus et qui ont pu être retrouvés comme prisonniers en Allemagne.

Les prisonniers sont, eux aussi, renseignés sur l'adresse de leurs familles que la guerre a souvent dispersées.

Vierzon a été bombardé

Dans la nuit du 22 au 23 août, exactement à 3 h. 35 du matin, les avions de la R.A.F. ont laissé tomber une dizaine de bombes sur la petite ville de Vierzon, qui se trouve à la limite de la zone de démarcation.

C'est un point de chemin de fer extrêmement utile, mais qui n'offre pour les opérations militaires allemandes aucun intérêt. En revanche, Vierzon constitue un lieu de passage important pour les réfugiés. Fort heureusement, il n'y a eu que quelques blessés.

Plus de parti politique dans le Luxembourg

Le chef de l'administration civile dissout par décret tous les partis politiques du pays.

Toute tentative de fonder des organisations de remplacement ou un nouveau parti politique, sera punie.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Edouard Michelin, le créateur de la grande firme de pneumatiques. Il était âgé de 84 ans.

— La maison d'éducation surveillée d'Eysses est supprimée.

— M. Paul Nipron, inventeur de la télévision, qui avait fêté son 80e anniversaire le 22 août, a succombé, dimanche matin, à une attaque d'apoplexie.

— Un avion roumain qui se rendait à Leipzig s'est écrasé dans les montagnes de Pensylvanie, par suite d'une violente tempête. Tout l'équipage et tous les passagers, pour la plupart des journalistes, ont péri.

— On communique officiellement que le nombre des prêtres et religieux assassinés à Madrid pendant la guerre civile s'élève à 1.003.

— 800 enfants anglais sont arrivés, à bord d'un paquebot, dans un port de l'est du Canada.

Chronique du Lot

POUR LE RETOUR A LA TERRE

Dans son livre, *Les Vacanciers*, notre collaborateur, Ernest Lafon, parlait avec émotion du dur labeur accompli par les anciennes générations de cultivateurs dépourvus de toute mécanique et qui, avec des moyens rudimentaires, travaillaient leurs terres et y vivaient.

Depuis, alors que les conditions de travail se sont grandement améliorées, que de terres ont été abandonnées !

Et voilà que le gouvernement se préoccupe de ce terriblement grave problème.

Le Ministre de l'Agriculture vient, en effet, d'adresser à toutes les Directions des Services agricoles de notre zone occupée, une circulaire les invitant à procéder le plus rapidement possible au recensement des exploitations actuellement abandonnées.

Il est incontestable qu'il reste en Quercy des quarterées de bonnes terres où la friche a conquis son droit d'occupation alors que tant de familles ont déserté le toit natal pour chercher à la ville des emplois plus faciles et plus lucratifs.

Appelées à procéder à ce recensement des fermes abandonnées, les municipalités voudront y apporter tout leur soin et elles ne manqueront pas de dresser des listes aussi longues que documentées.

Est-il logique que tant de bonnes terres restent ainsi en friche au moment où l'on tient pour rationnel que notre prospérité agricole seule peut conditionner le relèvement national ?

Mais n'oublions pas qu'un tel problème exige une solution méthodique et frappée au coin du bon sens.

Il est incontestable que l'abandon successif des propriétés ancestrales et la dépopulation ont laissé en ruine des patrimoines qui, restaurés, sont susceptibles de retrouver leur activité productive.

Une faible partie seulement de ces propriétés a été colonisée par la main d'œuvre étrangère qui, par son labeur acharné, nous a montré la voie à suivre. Malheureusement, le Français a perdu la vocation agricole : c'est une nouvelle éducation à faire car il ne suffira pas de donner à d'agissantes bonnes volontés de la terre inculte, il faudra les aider, les diriger pour assurer la réussite de l'effort.

Méfions-nous d'une adaptation trop spontanée au moment où tant de gens sans situation sociale s'accrochent à l'espoir de se refaire une vie par « le retour à la terre ».

Nous ne saurions perdre de vue que si tant de nos compatriotes avaient quitté leur bien familial, c'est qu'ils n'y trouvaient ni le fruit de leur sueur, ni la sécurité du lendemain. Si l'on procède à une mobilisation rurale, que l'on n'oublie pas que cela commande la plus extrême prudence pour éviter de fâcheuses désillusions comme en ont connu déjà trop de gens qui, achetant des propriétés, les ont revendues à perte après des essais malheureux.

Si l'on veut envoyer des recrues nouvelles à la terre, que l'on s'assure de leur compétence, et qu'on leur fournisse la certitude qu'en œuvrant avec une patiente énergie, elles pourront y vivre dignement avec la certitude d'un avenir qui ne sera pas un vain mirage.

AVIS AUX FRANÇAIS DOMICILIÉS EN BELGIQUE

Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur (Secrétariat général aux réfugiés), tout départ vers la Belgique, par voie de terre et de fer des Français domiciliés dans ce pays est ajourné jusqu'à nouvel ordre.

LES AUTOMOBILES DITES « COMMERCIALES » POURRONT CIRCULER JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE

Les automobiles type « Commerciales » sont autorisées à circuler librement, sans carte, dans le Département du Lot, jusqu'au 15 septembre inclus, à condition qu'elles soient équipées commercialement (en camionnettes) et non en tourisme.

Un mécanicien tué sur sa locomotive

Le mécanicien Lamonerie Marcel, 28 ans, du dépôt de Brive, qui conduisait une machine se dirigeant dans cette direction, a été victime d'un accident à peu de distance de Gourdon. Après avoir passé le tunnel de Marot, s'apercevant d'une fuite d'eau à la tuyauterie, M. Lamonerie se mettait en devoir de la réparer et pour cela descendait sur le marchepied de droite. Arrivé à un endroit où la voie fait une légère courbe et alors qu'il se penchait, il fut happé par un train venant en sens inverse. Après avoir été projeté contre le tender, il vin retomber entre les deux voies. Le crâne éclaté et plusieurs membres brisés, le malheureux avait été tué sur le coup. Les constatations d'usage ont été faites par le chef de district et par la gendarmerie.

ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE GARÇONS

Résultats obtenus aux examens et concours pendant l'année scolaire 1939-1940 :

Brevet élémentaire. — Session d'octobre 39 : 10 admis.

Session de juillet 40 : 13 admis : Bonnefond Roland, Cazes Arthur, Couderc Raymond, Coulon Pierre, Espitalié Roger, Girma Henri, Graves Fernand, Houlgatte Jean, Jurquet Jean, Loubet René, Massol Lucien, Sagnes Pierre et Serres Hector.

Brevet d'enseignement primaire supérieur. — Session d'octobre : 5 admis.

Session de juillet: 10 admis : Cazes, Couderc, Coulon, Girma, Graves, Houlgatte, Loubet, Massol, Sagnes et Serres.

Ecoles normales. — Concours de 1940. Parmi les candidats et candidates classés aux E.N. de Cahors figurent : Barrier Paul, 7e ; Coulon Pierre, 10e ; Mespoulhès André, 14e, puis Mlles Freyssinet Odette, 4e, Meilhac Jeannine, 11e et Delbos Juliette, 20e.

Brevet Supérieur. — Session d'octobre : Auvy Roger et Viers Honoré ; Mlles Barrau Lucienne, Bessières Yvonne, Deschamps Jeanne, Martignac Elise, Sempé Yvonne et Rochette Raphaële.

Session de juillet et sessions spéciales : Barrat Raymond, Coustillères Raymond, Labroille Roger, Mespoulet Abel, Sarmandira Georges ; Mlles Bezombes Marie-Blanche, Linas Madeleine, Goujon Paulette et Robin Suzanne.

C.A. à l'enseignement de la gymnastique. — Mlle Paillas Simone.

Chemins de Fer. — Brouilhounat Georges et Laborie André.

Rentrée. — Elle vient d'être fixée au 15 septembre. Le Directeur reçoit les inscriptions pour l'année préparatoire, les classes d'E.P.S. et les classes de B.S. chaque jour de 9 à 11 et par correspondance. Les anciens élèves de l'établissement qui désirent continuer sont invités à en informer le Directeur s'ils ne l'ont déjà fait, afin de lui permettre de prendre toutes dispositions utiles pour les dédoublements de classes à envisager.

AUX RÉSERVISTES DÉMOBILISABLES

Il a été signalé que des réservistes démobilisables non encore renvoyés dans leurs foyers parce que leur résidence se trouve en zone occupée, hésitent à accepter des emplois en zone libre, en particulier dans les entreprises agricoles, parce qu'ils redoutent de perdre le bénéfice de la gratuité du transport de retour à leur domicile lorsque la possibilité leur en sera donnée.

Il est cependant indispensable de favoriser, dans la plus large mesure, l'utilisation de l'importante main-d'œuvre immobilisée par les délais de rapatriement en zone occupée.

Le Général d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Guerre, a en conséquence, décidé de conserver la gratuité de transport de retour *pendant 3 mois à compter de leur date de démobilisation* à tous les réservistes de la zone occupée, qui se feront démobiliser en zone libre pour y travailler, en attendant qu'ils puissent regagner leur domicile, sous les réserves suivantes :

a) le lieu d'emploi provisoire sera situé dans le même departement que le centre de démobilisation ;

b) inscription sera portée par le maire du lieu d'emploi au dos de la fiche de démobilisation certifiant que l'intéressé a été employé comme travailleur dans la commune ;

c) le transport par voie ferrée du centre de démobilisation au lieu d'emploi sera aux frais de l'intéressé, selon les tarifs applicables aux voyageurs civils ;

d) les intéressés s'assureront eux-mêmes auprès des autorités militaires les plus proches des conditions de rapatriement des démobilisés de leur catégorie et se tiendront, en outre, prêts à rejoindre à toute convocation éventuelle de l'autorité militaire.

LA CHASSE EN 1940

En raison des circonstances, il a été décidé que la chasse ne serait pas ouverte en 1940 dans la zone non occupée. Tous les ordres nécessaires ont été donnés pour réprimer le braconnage.

La destruction des animaux nuisibles soulève, d'autre part, notamment en ce qui concerne la détention et le port des armes de chasse, un certain nombre de questions, dont la solution est à l'étude.

EDEN

Mercredi 28, Jeudi 29, samedi 31 août et dimanche 1er septembre, en soirée, à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 h.

Un film où le burlesque touche au génie
Les MARX BROTHERS
DANS
UN JOUR AUX COURSES
avec Maureen O'SULLIVAN

En complément un dessin animé et un documentaire.

CAHORS

SURVEILLANCE NÉCESSAIRE !

Depuis plusieurs jours, des plaintes sont formulées par de nombreux propriétaires de jardins, situés dans la banlieue de la ville et même dans la ville qui constatent, avec amertume, les méfaits dont ils sont victimes.

Quand ils se rendent dans leurs jardins, ils s'aperçoivent que des maraudeurs ont opéré, car les légumes et les fruits, surtout, ont été rJflés.

Quels sont les coupables ? Des professionnels, disait-on. Non ! Les auteurs de ces actes de maraudage sont, tout simplement, des... promeneurs, de jeunes promeneurs.

Et ces maraudeurs n'opèrent pas toujours pendant la nuit, mais même dans la journée, dans la soirée.

Une surveillance ne tarderait pas à les pincer ; mais, durant cette période où une animation régnait en ville, dans les rues, sur les Boulevards, il n'était guère possible d'établir la surveillance dans la banlieue.

Dans tous les cas, des témoins affirment nettement avoir vu pénétrer dans les jardins, grimper dans les vignes des côteaux, des groupes de jeunes promeneurs qui, certainement, étaient des amateurs de fruits ! ! ! Les propriétaires de pêchers s'en sont rendus compte !

Mais la surveillance sera assurée, nous affirme-t-on.

L. B.

STADE CADURCIEN

Mardi 27 août, réunion de la Commission de Rugby.

Présence indispensable.

Ecole du Boulevard Gambetta

Il est rappelé que la rentrée des classes, dans les écoles primaires élémentaires, est fixée au lundi matin, 2 septembre.

M. le Directeur de l'Ecole du Boulevard Gambetta prévient les parents d'élèves qu'il se tiendra à leur disposition tous les jours, à partir du mercredi 28 août, de 9 heures à midi et de 14 h. à 17 h. Il les prie instamment de ne pas attendre le jour de la rentrée pour venir faire inscrire leurs enfants. Il est de l'intérêt de tous que la reprise des études s'opère aussi rapidement que possible.

Comme les années précédentes, les enfants ayant obtenu le certificat d'études en juillet trouveront dans l'école un cours supérieur, 2e année préparatoire à l'Ecole primaire supérieure et une classe de fin d'études.

La rentrée scolaire

La rentrée scolaire est prévue pour les dates suivantes :

2 septembre, rentrée de l'enseignement primaire ; 15 septembre, rentrée de l'enseignement secondaire ; 1er octobre, rentrée de l'enseignement supérieur.

Suspension du trafic postal avec la zone occupée

En raison de la prolongation de la suspension du trafic postal entre la zone libre et la zone occupée du territoire, les dispositions actuelles d'acheminement ne peuvent être maintenues. En conséquence, les usagers sont invités à ne plus faire déposer des correspondances, ni à faire émettre des mandats pour la zone occupée.

Les correspondances pour la zone occupée qui seraient trouvées dans les boîtes aux lettres seraient retournées à l'expéditeur, si celui-ci est connu, ou versées au rebut dans le cas contraire.

Vol de vélo

Jeudi soir, vers 18 heures, M. Doulcet, venant de Lalbenque, avait laissé sa bicyclette contre le mur du bureau des Postes, où il s'était rendu.

Quand il sortit du bureau, il eut le regret de constater que son vélo avait disparu.

Plainte a été portée.

Les mauvais chauffeurs !

Jeudi soir, une auto conduite par M. Combettes, propriétaire à Décazeville, venant de Luzech, est entrée en collision avec une autre auto qui arrivait de Cahors à toute allure et ne tenait pas sa droite.

La collision se produisit au lieu dit la croix de fer. Il n'y eut pas d'accident de personnes, mais l'auto de M. Combettes fut assez fortement endommagée.

Quant au chauffeur de l'autre auto, il s'empressa de prendre la fuite.

Plainte a été portée, mais !...

LEGUMES ET PRIMEURS — **ALAYRAC** rue Mar'-Foch CAHORS

Nos Echos

Une plainte à écouter.

Nous entendons des plaintes sur la manière dont est faite la répartition du café entre commerçants chargés de la vente au détail.

Si nous en croyons ce qui nous a été affirmé, elle est réglée, si l'on peut ainsi dire, avec un parfait arbitraire et certains en sont à peu près complètement exclus.

L'Intendance ne procède pas elle-même à cette opération confiée à un intermédiaire à qui en incomberait la responsabilité. Mais rien ne doit pouvoir l'empêcher, semble-t-il, d'intervenir pour faire cesser des abus.

D'autre part, nous pensons qu'il doit exister un « groupement » officiellement constitué et qui aurait toute qualité pour se saisir de la question. Seulement il paraît que ce groupement ne se réunit jamais !

Eh ! bien, voilà une bonne occasion !

La dignité des vaincus.

Ce que nous tenons à dire ici est délicat et nous voudrions plutôt le suggérer que l'exprimer en clair.

Nous avons vu dimanche sur le boulevard s'arrêter des groupes et se retourner des gens manifestant ainsi une sorte de curiosité intéressée qu'ils auraient mieux fait de ne pas montrer.

Que nos concitoyens nous comprennent bien ! Nous sommes, hélas ! des vaincus, et il arrive que cette dure condition nous soit rappelée par la présence réelle parmi nous de nos vainqueurs.

L'épreuve est pénible. Il faut y montrer de la tenue et de la dignité car il est aussi une dignité pour les vaincus qui ne veulent pas être humiliés.

Et, en cette circonstance, il n'est pas d'autres manière de rester dignes que de se taire et de passer.

Avant la rentrée scolaire.

L'époque approche de la rentrée scolaire. Elle est fixée au 2 septembre prochain.

Dans quelles conditions va-t-elle se faire ? Et aura-t-on le temps nécessaire pour aménager les locaux ?

A Cahors — et il doit en être de même en de nombreuses communes du département — les établissements scolaires ont été affectés à des formations militaires de tous genres dont beaucoup d'ailleurs ne les ont pas encore évacués.

Ou bien, ils ont servi à héberger des réfugiés qui ne sont pas tous repartis.

Il doit y avoir de nombreux travaux de réparation, d'appropriation et d'aménagement à effectuer avant de rendre ces locaux à leur destination et d'y installer les élèves.

Sera-t-il possible de remettre les choses en état convenable dans le court délai qui reste à courir ?

Mais il est une question plus grave encore ! Ce n'est pas seulement dans les locaux et le matériel qu'il faut mettre de l'ordre ! Nous supposons que les autorités compétentes, académiques et préfectorales, y auront pensé !

Citation à l'ordre du jour

Nous avons eu le regret d'annoncer la mort de notre excellent compatriote René Bourgoin, soldat à la 286e Compagnie d'aérostiers.

René Bourgoin a été l'objet de la citation suivante :

« Très bon soldat, dévoué et courageux : le 11 mai 1940, au cours de l'attaque d'un terrain d'aviation sur lequel il travaillait, a été grièvement blessé par des balles de mitrailleuses. Est décédé de ses blessures. » Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nous saluons la mémoire de notre regretté compatriote et nous renouvelons à Mme Bourgoin et à la famille nos sincères condoléances.

PALAIS DES FETES

Mercredi 28, jeudi 29 août, en soirée à 20 h. 30,

Pierre Blanchar, Dita Parlo, Pierre Fresnay, Viviane Romance, dans un film admirable,

MADEMOISELLE DOCTEUR

En complément : *Vin du Bonheur.*

Samedi 31 août, dimanche 1er septembre, en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 h.

Changement de programme

Irène Corday, Lucien Gallas, Madeleine Soria et Aimos dans un film de Maurice Canonge,

THÉRÈSE MARTIN

La vie de sainte Thérèse de Lisieux. La Jeanne d'Arc de la paix.

En complément : *La Sentinelle des Alpes.*

Compagnies de travailleurs

Un convoi d'Espagnols recensés à Cahors a été acheminé par les soins de la gendarmerie à la Compagnie de travailleurs de la commune de St-Paul-Labouffie.

Actuellement, 400 étrangers sont en résidence à St-Paul-Labouffie.

La surveillance des marchés

Procès-verbal a été dressé contre Lasfargues, propriétaire à Concots, pour vente à 70 fr. des poulets valant 50 fr. et une paire de poules 70 fr. valant 42 fr.

Mme Caussil, d'Espère, pour vente d'œufs à 12 fr. la douzaine alors que les œufs sont taxés 10 fr.

DISTRIBUTION DE CRÉDIT

En vue de faciliter et d'activer la reprise des affaires indispensables au redressement de notre pays, la **Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie,** 24, boulevard Gambetta, Cahors, informe les démobilisés exploitants agricoles, commerçants, industriels, qui auraient momentanément besoin d'un concours financier, qu'elle se tient à leur disposition pour les aider, après examen de leurs demandes, dans un esprit le plus large.

AVIS

M. Marcel KOLB, Dépositaire Central de Journaux, fait connaître qu'il n'a autorisé personne à se présenter en son nom (32.607).

Objet trouvé

Une paire de gants. S'adresser : 6, rue Neuve-St-Barthélémy, Cahors.

Pas de scandale public

La police était prévenue, dans la nuit de samedi à dimanche que deux individus ivres faisaient du scandale dans le faubourg Labarre.

Trois agents s'y rendirent et ramenèrent les deux individus dont l'un d'eux était en possession d'un couteau à cran d'arrêt. Ils furent enfermés au violon municipal, et dimanche ils ont été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Trouvailles

Il a été trouvé une montre en argent par M. Pailler; un sac de dame par Mme Pugibet; un portefeuille marron clair par M. Maurou ; des papiers d'identité par M. Sudret; une alliance en or par Mlle Leluc.

Triple contravention

Procès-verbal a été dressé contre M. Gabriel Olive demeurant à Cahors pour défaut de plaque d'identité à vélo, pour circulation en sens interdit et pour circulation à deux sur un vélo.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal a rendu les jugements suivants :

Vol d'auto. — Le nommé Daniel Bousquet, 22 ans, demeurant à Vincennes, déroba, il y a quelques mois, l'auto appartenant à M. Boyer, huissier à Cahors.

Il est condamné à 1 an de prison.

Vol et vagabondage. — Pour vol et vagabondage, le nommé Franck Jeffein, 33 ans, citoyen américain, est condamné à 1 mois de prison.

Infraction. — Pour infraction à la police des chemins de fer, le sieur Emile Planche est condamné à 16 fr. d'amende.

Vol et outrages. — Le nommé Roger Levallard, inculpé de vol d'une moto, fut arrêté par les gendarmes. Mais au moment de son arrestation, Levallard injuria les gendarmes.

Le tribunal le condamne à 1 mois de prison.

Refus de réquisition. — Le tribunal condamne à 50 francs d'amende avec sursis un cultivateur de Crayssac pour refus de réquisition.

Huit personnes sur dix sont arthritiques

Les unes, peu atteintes, peuvent prévenir les crises des douleurs rhumatismales et les maux de reins, en faisant à titre préventif quelques traitements de Gandol. Les autres plus gravement touchées, doivent faire une cure plus régulière de ce nouveau médicament et ne pas s'arrêter dès que leurs douleurs s'apaisent. Le Gandol élimine l'acide urique, active et soulage les reins et constitue le dépuratif le plus puissant pour les arthritiques, par le pouvoir spécial qu'il a d'arrêter la surproduction de l'acide urique. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, coûte 14 Frs 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2e) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

LE CHOIX DU METIER

Quelle carrière choisir pour mon fils ? pour ma fille ?

Que dois-je entreprendre pour me créer une situation ?

Beaucoup de personnes se posent l'une ou l'autre de ces questions sans pouvoir la résoudre.

Nous convenons que dans notre Société actuelle, avec les circonstances présentes, la lutte pour la vie, devenant de plus en plus âpre, le combat pour l'existence de plus en plus sans merci, la solution est difficile.

Voici quelques conseils dont on pourra s'inspirer :

Pour affronter la Lutte pour la Vie et gagner la Bataille, il faut :

1° Savoir nettement ce que l'on veut faire, et dans quel but.

2° Avoir la ferme volonté d'arriver.

3° Posséder les aptitudes intellectuelles et physiques exigées par la profession que l'on veut exercer.

Mais de quel côté diriger ses pas ?

Eh ! bien, vers le Commerce, l'Industrie, la Finance, les Fonctions publiques, où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin.

Ces branches offrent des débouchés nombreux et lucratifs qui ne sont pas connus de tout le monde et auxquels un jeune homme ou une jeune fille méritants peuvent prétendre après quelques mois de préparation pratique bien dirigée.

De plus, la reprise de la Vie Economique de notre Pays, l'Organisation nouvelle qui s'y crée, la Volonté de Travail et de Concorde qui l'imprègnent, font augurer d'un Avenir favorable.

Que faut-il pour accéder à ces emplois ?

Tout d'abord, une bonne orthographe, une bonne écriture, ensuite savoir calculer.

La plupart de ces carrières imposent aussi la connaissance de la Dactylographie, de la Sténographie, de la Comptabilité, de la Correspondance commerciale, du Dessin, de la Calligraphie, de la Publicité, de notions de Droit et des Langues étrangères qui, indispensables hier, et nécessaires aujourd'hui, seront exigées demain.

Comment acquérir vite et bien de telles connaissances ?

Seuls des Etablissements spécialisés dans ces matières et possédant des Professeurs expérimentés, peuvent entreprendre de tels enseignements.

Seuls des cours ayant fait leur preuve, des cours sérieux, organisés et dont l'enseignement est essentiellement pratique et professionnel sauront faire atteindre à ceux ou celles qui vont à eux, la profession convoitée.

Le choix de ces cours et de ces établissements d'enseignement est aussi délicat que le choix du métier. Pour l'un comme pour l'autre, il faut réfléchir avant de décider. Mais la décision prise, il faut AGIR, car les faibles et les indécis sont marqués par le Destin et fatalement voués à la Défaite.

Puissent ces quelques conseils faciliter le choix du métier, à ceux ou celles qui recherchent leur voie.

Cours PIGIER,
12, Boulevard Gambetta,
CAHORS (Lot).

Arrondissement de Cahors

Crayssac

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Jean Cantarel, décédé à l'âge de 85 ans, et de M. Daniel Raffy, ancien combattant, décédé à l'âge de 65 ans.

Tous deux ne comptaient que des sympathies dans notre commune. Nous adressons à leurs familles nos bien sincères condoléances.

Crégols

Prisonnier de guerre. — Notre excellent compatriote, M. Maurice Faure, sous-officier d'artillerie, dont on était sans nouvelles depuis plusieurs mois, vient de faire savoir à sa famille qu'il est prisonnier de guerre en France.

Luzech

Acte de probité. — M. Suchaux, mécanicien, a trouvé un billet de banque de 100 francs. Il l'a remis aussitôt à M. le Maire qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu. Nos félicitations.

Don. — M. l'Administrateur délégué des usines Gubli, de Courbevoie, repliées à Luzech, a versé une somme de 200 fr. au Comité d'accueil de la commune. Les usines Gubli ont ainsi voulu manifester leur reconnaissance à la municipalité et aux habitants qui ont accueilli le personnel de ces usines, rapatrié depuis quelques jours, avec la plus grande cordialité.

Nos remerciements et nos vœux à la Direction et au personnel des usines Gubli qui avaient déjà acquis beaucoup de sympathie dans notre commune.

Arrondissement de Figeac

Gorses

Prisonniers. — Deux jeunes mobilisés de la commune : Renac Elie, de Renac, et Gouzou Iréné, du Teil, dont on était sans nouvelles depuis le 10 mai, viennent d'écrire qu'ils sont prisonniers et en bonne santé. Ça fait 29 prisonniers de notre commune. Il y en a encore quatre dont on est sans nouvelles.

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une belle fillette chez les époux Castagnié, de Canet.

C'est leur cinquième enfant.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Marcilhac

Départ. — Belges et réfugiés français quittent, par groupes, un village qui leur fut particulièrement hospitalier. Ils laissent, aux quatre coins de notre horizon restreint, tout un chapelet de souvenirs qui enrichira l'histoire de la petite Patrie. Nous avons l'Abbaye du Moyen Age, la Maison du Roi, la grotte des Anglais ; nous aurons, en plus, « la Plate-Forme des Evacués ». En avons-nous vu des robe claires et des chandails multicolores sur les vertigineux étages de notre forteresse rocheuse ! Que d'ascensionnistes à travers les pentes abruptes !

Maintenant, tous s'en vont, emportant de chez nous les heures douces qui anesthésièrent des visions de cauchemar. chemar.

A nos pauvres, ils laissent le témoignage de leur reconnaissance. Grâce à eux, le Bureau de Bienfaisance augmente son avoir de 4.000 fr.

Les familles Colomb, Limozin, Audrand, Bach, Burat, Thomas ont versé des sommes importantes ; bien d'autres encore ont imité ce geste généreux.

Merci au nom de tous et fraternel adieu.

St-Céré

Ecole Primaire Supérieure de jeunes filles. — Résultats obtenus par les élèves de l'Ecole aux divers examens et concours pendant l'année scolaire 1939-1940 :

Brevet élémentaire (session d'octobre 1939) : M. Asfaux, M. Lafage, S. Bousquet, A. Couderc, G. Gauthier, J. Roldès, L. Veyssière, S. Vergnole.

Concours des Bourses (2e série) : 6 élèves présentées, 5 reçues définitivement : G. Bergougnoux, G. Cambou, M. Moncany, J. Puébroussou, M. Vistour.

Brevet élémentaire (session d'août 1940) : M. Delmas, J. Déjammes, P. Gratias, M. Landes, J. Larribe, S. Mourèze, S. Pouzalgues, A. Séryès, J. Vern, R. Puech.

B.E.P.S. — M. Landes, O. Lavaysse, S. Pouzalgues, J. Vern, R. Puech.

Concours d'entrée à l'Ecole Normale d'institutrices. — Classées définitivement : M. Barre, B. Soulages, M. Asfaux, J. Tourrou, J. Bras, P. Lachenaux, R. Puech.

Toutes nos félicitations aux élèves et aux maîtres et maîtresses pour ces excellents résultats.

Le foie et ses crises

Ce sont de véritables tortures qu'endure le malade qui souffre du foie. Pour rendre ces crises plus rares et moins douloureuses et pour arriver à les supprimer, prenez donc chaque jour, après votre repas du soir, une tasse de la délicieuse tisane Vichyflore digestive, hépatique, diurétique et laxative. Grâce aux plantes choisies et dosées qui la composent, associées aux sels des eaux du bassin de Vichy, la tisane Vichyflore décongestionne le foie, aide la digestion, stimule l'intestin, active le fonctionnement du rein et évite la constipation. Elle convient à tous les âges et à tous les tempéraments. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Trouvailles. — Il a été trouvé : une paire de lunettes par M. Housty, jardinier à l'hôpital ; une paire de lunettes de soleil (anonyme) ; trois petites clés par Mlle Roques, avenue Cavaignac ; un portefeuille contenant une certaine somme par MM. Charles Hébrard et Jean Jacquet ; une série de lettres par M. Battut, chef d'équipe à la Compagnie des chemins de fer ; un porte-photographie par Mlle Lacombe, rue de la Bastidette.

Rocamadour

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Josette Morand vient d'être reçue au Baccalauréat (1re partie), section B.

La jeune lauréate est la fille de Mme et M. Morand, les très estimés négociants de Rocamadour.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Salviac

Nos glorieux compatriotes. — Notre jeune et distingué compatriote, M. l'adjudant-chef radio, Roger Vergnet, en traitement à l'hôpital de Quimper, a obtenu une citation très élogieuse à l'ordre de l'Armée.

Nos félicitations à M. Roger Vergnet qui est le neveu de Mme Anna Tullius, de notre ville.

A noter que le père de notre jeune ami, le sous-lieutenant Vergnet, fut tué lors de la guerre de 1914-1918.

Souillac

Succès scolaire. — Nous relevons avec plaisir le nom des élèves reçus :

Aux écoles normales de Cahors les noms de : Mlle Solange Tavet (n° 8) et de MM. Emile Fabre (n° 8) et Malevergne (n° 3).

Au brevet élémentaire, les noms de : Mlles Jeanne Tavet et Ginette Julian ; Marcelle Valibur et M. Bassery (réfugiés).

Félicitations aux lauréats et à leurs maîtres dévoués.

Foire du 19 août. — Principaux cours pratiqués :

Peu de bœufs de travail, vendus entre 11 et 12.000 francs ; par contre, beaucoup de vaches laitières, vendues 7 à 8.000 francs ; bouvillons, 3.500 à 5.000 francs, le tout la paire ; moutons de boucherie, 9 francs ; agneaux, 10 francs le kilo ; brebis mères, 350 à 400 francs.

Petits porcelets à deux mois d'âge, 250 à 300 francs l'un suivant qualité et grosseur ; nourrins, 550 à 600 fr. pièce.

Volaille : Poulets de grains, 11 fr. ; poules, coqs et canards, 9,50 à 10 fr. ; pintades, 12 francs ; lapins domestiques, 6 francs, le tout le demi-kilo. Œufs, 10 francs la douzaine. Petits fromages de chèvres, 6,50 à 7 fr. la douzaine.

Prochaine foire le 4 septembre.

Dernière heure

Mort du duc de Guise

De Londres. — On mande de Madrid à l'Agence Reuter que le duc de Guise, prétendant au trône de France, est décédé aujourd'hui, dans sa propriété de Larache, au Maroc espagnol.

Pas d'annexion mais la Grèce intégrale

D'Athènes : Dans le journal « Katherimini », l'écrivain grec Spiros Melas exprime la pensée et la décision unanime de tous les Grecs.

« Ils ne convoitent, écrit-il, aucun territoire étranger. Ils ne veulent saper l'unité d'aucun peuple. Ils ne sont les ennemis d'aucun pays voisin ou lointain. Ils veulent seulement qu'on les laisse vivre tranquilles sur cette terre pauvre, mais glorieuse, que leurs pères et eux-mêmes ont libérée. »

« Le président Metaxas, ajoute M. Spiros Melas, a avec lui tous les Grecs qui, les dents serrées, en une décision inébranlable et avec un calme parfait, font leur bon mot d'ordre : « La Grèce intégrale ou la mort ! »

L'accord roumano-bulgare à un tournant

De Berlin : La radio allemande annonce, de Sofia, que les négociations roumano-bulgares sont arrivées à un tournant décisif.

Selon les journaux bulgares, l'accord est complet entre les deux pays en ce qui concerne les concessions territoriales. Seules, des questions techniques et financières restent à régler.

Le reichmark monnaie légale au Luxembourg

De Vichy : La radio française diffuse: « A partir d'aujourd'hui, le reichmark est monnaie légale au Luxembourg. A titre de tolérance, les francs luxembourgeois, français et belges seront encore acceptés pendant quelque temps. »

Trente millions de litres de vin pour les Parisiens

De Clermont-Ferrand : Paris ne sera pas privé de vin. En effet, à la suite des négociations activement conduites entre Paris et Vichy, des trains complets de wagons réservoirs vont être acheminés incessamment vers la capitale.

Les Parisiens vont ainsi recevoir trente millions de litres de vin.

La réquisition des voitures automobiles d'une puissance supérieure à 14 C.V. en Seine-et-Oise.

De Versailles : La préfecture de Seine-et-Oise communique :

Par ordre de l'autorité militaire allemande, les voitures de tourisme de plus de 14 chevaux et d'un modèle postérieur à 1936, devront être soumises à l'examen d'une Commission militaire d'achat.

L'arrêté fait connaître les dates et les localités où auront lieu les opérations entre le 26 et le 30 août.

Personnalités anglaises victimes des bombardements

De Londres : Lord North et sa sœur, lady Cynthia Williams, deux des figures les plus connues de l'aristocratie anglaise, ont été tués au cours d'une explosion sur la côte du sud-est. Lady North a été gravement blessée.

RENSEIGNEMENTS

SUR LES PRISONNIERS, DISPARUS ET POUR LES RÉFUGIÉS

Le Chef d'Escadron Jean Bargues, Président de la Diane du Quercy, resté à Paris sur ordre supérieur avec la Garde Républicaine se met bénévolement à la disposition entière et désintéressée de ses compatriotes pour faire toutes démarches utiles au sujet des soldats quercynois disparus et prisonniers de guerre envoyés en Allemagne ou restés en France occupée, il pense ainsi favoriser les nouvelles de nos chers compatriotes.

Il se met également à la disposition de ses compatriotes réfugiés pour leur fournir tous renseignements utiles sur la capitale, leurs intérêts, leurs biens et leur famille en pays occupé.

Ecrire : Commandant Jean BARGUES, 17, Quai de Bourbon, Paris (4e).

REMERCIEMENTS

Monsieur Pierre FOURÈS ; Monsieur et Madame A. DREUILHE, née FOURÈS, et leur fille Madeleine ; Monsieur Maurice FOURÈS remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la perte cruelle dont ils ont été frappés en la personne de

Madame Pierre FOURÈS
née CONDUCHÉ

PETITES ANNONCES

CHANGEMENT D'ADRESSE : **Docteur NORDMANN,** 6, rue Pelegri, Cahors.

A vendre, dans localité bien desservie, **Maison et dépendances.** Parfait état. Prix intéressant. Traite directement. Ecrire BRASSAC, 1, rue des Capucins. (32.600).

Demi-ouvrier ou apprenti **pâtissier** demandé 4 jours par semaine. S'adresser Pâtisserie DENEUX, 24, Boul. Gambetta (32.608).

Famille bourgeoise prendrait deux pensionnaires, chambre tout confort, S. de B., chauffage central. S'adresser, 1, rue des Capucins. (32.609).

IL A ETE PERDU, gare Cahors, le 21 août, six heures matin, **un sac cannes et parapluies** toile havane, attaché ficelle. Bonne récompense à qui le fera retrouver. Prévenir, 1, rue des Capucins, Cahors (32.612).

Garçons charcutiers et bouchers demandés d'urgence. Se présenter avec références. Henras, Place du Théâtre, Cahors. (32.603).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 47

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Ce fut dans cet état d'esprit qu'il poursuivit la conversation :

— Alors, votre père connaît notre mariage ? insista-t-il, peut-être parce qu'il tenait à bien s'assurer que, de ce côté-là, il n'avait plus rien à redouter.

— Oui !

— Et que dit-il ?

Elle n'essaya pas de lui masquer les choses.

— Il n'a pas encore conçu comment j'ai pu être réduite à épouser un inconnu, avoua-t-elle simplement. Mais vous ne serez bientôt plus pour lui un inconnu, reprit-elle vivement avec un pâle sourire. Voulez-vous venir jusqu'au château, je vais vous présenter à mes parents. Ils se rendront mieux compte.. Vous pourrez certainement les convaincre mieux que moi qui n'ai su que leur expliquer maladroitement ce qui s'est passé.

Il regarda bizarrement le petit visage, rosi par l'effort qu'elle faisait pour le convaincre. Et subitement, ses traits durs se détendirent dans un sourire,

— Vous croyez, petite señora, que je saurai mieux que vous persuader vos parents ?

Oui, certainement. Surtout si vous insistez sur le fait véridique que, sans votre intervention, ils n'auraient plus de fille à l'heure qu'il est... Là est leur point faible !... C'est par l'affection qu'ils me portent qu'il faut les prendre.

— Pardon, interrompit avec étonnement le nouveau venu. Dois-je comprendre que vos parents admettent difficilement que vous ayez couru du danger ? Ou bien, auraient-ils préféré vous voir morte que mariée ?

Orane hésita un instant à répondre. Elle voulait ménager l'amour-propre de son compagnon, et cela n'était pas présisément aisé.

— Vous ne répondez pas ? questionna-t-il. En serait-il ainsi ?

— Oh ! maman ne pense pas cela, et je ne crois pas que mon père le souhaite véritablement...

— Il y donc autre chose ?

— Oui, fit-elle, embarrassée. Seulement, c'est difficile à expliquer... Mes parents sont d'une époque où toutes ces horreurs sociales étaient épargnées aux humains... Je ne voudrais pas leur nuire en votre esprit...

— Dites-moi la vérité, tout simplement. Il vaut mieux que je sache exactement ce qu'ils pensent.

Au fond, il était content de cette explication. Il lui semblait qu'un lien intime se créait entre Orane et lui... une sorte de complicité qui faisait d'eux, en cette affaire, deux époux s'appuyant l'un sur l'autre pour se défendre contre une menace commune.

La jeune femme, cependant, cherchait comment expliquer les choses, sans trop humilier Ruitz.

Pouvait-elle lui dire que, malgré les années écoulées depuis la Révolution française, son père gardait en lui le culte du passé et qu'il était un fervent royaliste, attaché aux descendants de nos anciens rois, comme si eux seuls avaient le droit de diriger la France ?

Imbu de pareilles idées, M. Le Cadreron ne pouvait juger impartialement la guerre civile espagnole. Il était impossible qu'il ne considérât pas comme d'immondes révolutionnaires tout ce qui combattait au delà des Pyrénées.

Le milicien qu'était Ruitz ne pouvait donc pas trouver grâce devant les yeux du terrible industriel.

Non, Orane ne pouvait expliquer tout ça à celui qui était son mari. Elle devait pouvoir tourner les choses autrement.

— Essayez de vous mettre à la place des miens, commença-t-elle. Ce gendre inconnu que je leur ramène d'Espagne... ce pays qui, pour eux, est devenu synonyme de désordre... cela les effraye un peu ! Et puis, je suis forcée de vous le dire... c'est très pénible.. très délicat ! Vous étiez dans l'armée républicaine, n'est-ce pas ? Il se présente donc un cas assez spécial, pour mon père... son amour paternel se double de certaines haines politiques... sociales... dont je subis, involontairement, le contre-coup.

— Evidemment, approuva-t-il, sans paraître s'émouvoir de ces explications. Ce que pensent vos parents est assez naturel.

Il n'ajouta rien de plus. On sentait que des pensées tumultueuses se pressaient dans son cerveau. Il restait immobile, la tête inclinée, perdu dans ses réflexions.

Orane le regarda à la dérobée et vit son air sombre. A Barcelone, malgré la mort qui frappait à toutes les portes et menaçait toutes les têtes, Ruitz était gai et exubérant, cependant ! Prenait-il donc tant à cœur ce qu'elle lui disait actuellement, qu'il marquait une si exceptionnelle gravité ?

Cependant, elle se rendait compte qu'elle ne pouvait pas lui taire les objections que son père soulèverait. Ruitz ne devait pas s'attendre à être reçu les bras ouverts par M. Le Cadreron.

Réellement, en cette occasion, il ne paraissait pas à la petite épouse qu'elle dût cacher quelque chose à celui dont elle portait le nom et partageait la responsabilité. Ne se sentait-elle pas solidaire de lui vis-à-vis de ses parents et de tout ce qu'ils diraient contre le péril terrible conjuré en commun ?

(*A suivre*).